

Réunion du Conseil Municipal

Séance du vendredi 29 Novembre 2013

L'an deux mille treize et le vendredi vingt neuf novembre à vingt et une heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel MEYNADIER, Maire de Rousses.

Étaient présents : Daniel MEYNADIER, Éliette VALAT, Claire GINIER, Élie COUDERC, Daniel GIOVANNACCI, Bernard ROUQUETTE, Jean Paul MARTIN, Serge GOUT.

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés : Johan VALMALLE

Monsieur Daniel GIOVANNACCI a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Lecture et adoption du compte-rendu du 6 septembre 2013

Délibération Ecole Communal de Rousses

Après lecture du courrier du 18/10/2013 de madame la sous-préfète de florac et discussion, le conseil municipal, à l'unanimité des présents,

- **confirme** l'existence de l'école publique de la commune de Rousses depuis la rentrée scolaire 2012/2013 et par conséquent pour les rentrées scolaires suivantes ;
- **confirme** la réouverture de la classe unique pour la rentrée 2013/2014 de l'école publique de la commune de Rousses ;
- **habilite** monsieur le Maire à contester la décision de l'Etat de ne pas attribuer un poste d'enseignant,
- **habilite** monsieur le Maire à contester le contrôle de légalité concernant les délibérations des 10/07/2013 et du 02/09/2013 ;
- **autorise** monsieur le Maire à se faire assister par un cabinet juridique ou un avocat afin d'ester en justice auprès du tribunal administratif si nécessaire, pour défendre les intérêts de la commune devant cette instance.

Transport Scolaire 2012/2013

Le conseil délibère favorablement pour payer une participation de 210 € par enfants prenant le transport scolaire entre Rousses et Vébron pour l'année scolaire 2012/2013. Cette participation égale à 14,3% du coût moyen départemental d'un élève transporté en Lozère pour l'année scolaire 2012/2013. Vu les 7 enfants empruntant ce transport, la quote-part communale s'élève donc à 1 470 €.

Amende de Police 2013

Le conseil municipal décide de ne pas demander les amendes de police de 2013. Le conseil décide de remettre les travaux à une date ultérieure.

ATESAT 2014

L'ATESAT prenant fin en 2013. Un contrat tripartite a été signé entre l'Etat, le Conseil Général de la Lozère et le SDEE pour créer une nouvelle entité afin de prendre le relais à partir de 2014.

Programme de Voirie 2014

Les voiries pouvant être concernées par les travaux en 2014 sont la voirie de Massevaques, des Ablatats et du chemin qui va au Clos.

Décision Modificatives

- Budget Principal

Dépenses de Fonctionnement	Dépenses d'Investissement
6067 / 011 – Fournitures scolaires : -1 500 € 6184 / 011 – Divers. versements form. : – 353,04 € 65733 – Départements : 1 470 € 66111 – Intérêts réglés à l'échéance : 383,04 €	1641 : Emprunts en euros :420,87 € 21318 – 9028 : Autres bâtiments publics : - 420,87 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement = 0 €	TOTAL Dépenses d'Investissement = 0 €

Dépenses de Fonctionnement
60622 / 011 – Carburants : -1 € 73923 / 014 – Reversements sur FNGIR : 1 €
TOTAL Dépenses Fonctionnement = 0 €

- Budget de l'eau :

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
023 (042) – Virement à sect° Investissement : – 500 € 615 / 011 – Entretien et réparations : 500 €	
Dépenses d'Investissement	Recettes d'Investissement
2315-9022 Installations, matériel et outillag : - 500 €	021-00 (040) – Virement section fonction. : -500 €

Questions diverses

Fosse du Foyer : La fosse du foyer a été réparée par les employés communaux. C'était un problème de joint d'entrée qui était parti.

Fosse toutes eaux de la Ruche : Le conseil délibère pour participer à la hauteur de 25% des dépenses de vidange de la fosse toutes eaux du restaurant La Ruche. Cette décision est motivée par le fait que les toilettes de la salle Hors sac sont connectées à cette fosse.

Foyer : Il faudrait mettre un réducteur (détendeur) au chauffe-eau du Foyer. Il faudrait le commander.

Tarifs Eau 2014 : Le conseil décide de ne pas augmenter les différents tarifs de l'eau. Voici donc le détail de tous les tarifs de l'eau pour 2014.

- Tarifs eau :
 - Abonnement : 45 €
 - Prix du m³ (50 premier m³) : 1,00 €
 - Prix du m³ (m³ suivants) : 0,42 €
- Tarifs eau Agricole :
 - Abonnement : 22,50 €
 - Prix du m³ : 0,15 €

Déneigement 2013/2014 : Le conseil délibère pour renouveler la convention de déneigement des voies communales avec le GAEC de Rousses pour un montant de 62 € HT de l'heure.

Demande éclairage public : Courrier du 15 novembre demandant un éclairage public supplémentaire aux Ablatats. Le conseil municipal au vu des dépenses d'investissement engagé en 2012 et 2013 concernant le renouvellement, mise aux normes et extension de l'éclairage public ne donne pas une suite favorable dans l'immédiat. Toutefois, cette demande pourra être refaite ultérieurement lors d'un prochain programme d'éclairage Public.

Via Ferrata : Le conseil municipal accepte le devis de l'imprimerie Des 4 pour l'impression des contrats de location Via Ferrata pour un montant de 143 € HT pour 10 carnets de 50 contrats avec duplicata.

Agent communal : Suite à des soucis de santé l'agent communal envisage une reconversion professionnelle. Le conseil accepte de l'aider et l'accompagner dans sa reconversion. De plus, il faut réfléchir à son remplacement et notamment pour le Transport du Tapoul. La solution la plus raisonnable pour l'été 2014 serait de prendre un CDD titulaire du permis transport en commun. Le conseil décide d'explorer cette solution en priorité.

Repas de la commune (Elus + Agents) : Ce repas devrait se faire courant du 1^{er} trimestre. Les conjoints sont invités.

Repas des aînés : La date prévue est le 20 décembre. Pour les personnes non présentes un panier garni sera offert.

Charte d'Adhésion au Parc : Un agent du PNC viendra expliquer aux conseillers la charte et ses implications. Un rendez-vous devra être fixé.

Tracteur John Deer : Le conseil délibère pour vendre le John Deer (Tracteur) pour environ 4000 €. Cette offre sera mise en ligne sur internet.

Problèmes sur Massevaques : Problèmes d'écoulement de l'eau pluviale dus aux travaux d'enfouissement réalisés par l'entreprise Engelvin qui ont bouché les caniveaux. Un courrier devra être adressé au Conseil Général, afin d'obtenir l'autorisation de poser une buse sous la route.

Un écoulement est apparu sous le Bassin de Massevaques, il faut vérifier qu'il n'est pas la conséquence d'une fuite du Bassin.

La séance est levée à minuit quinze.